

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DGRI 1 Subvention (140.000 euros) et avenant à convention avec l'Institut français (15e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Institut français, 8-14 rue du Capitaine Scott, Paris 15^e ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 avec l'Institut français, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 140.000 euros est attribuée à l'Institut français (n° simpa 188262), 8-14 rue du Capitaine Scott (15^e), au titre de l'année 2019.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO